



## PLOZEVET AU DEBUT DU 20<sup>ème</sup> SIECLE

11.02.1900	<p>Président : Georges Le Bail. Secrétaire : Jean Guillou (<i>Grand-père d'Alice</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Révision de la liste des indigents admis à l'aide médicale gratuite en 1900.</li><li>• Demande de réduction de <b>service national</b> pour Alain Ronach, soldat de la classe 1899, pour soutien de famille. Le conseil émet le vœu qu'il ne fasse qu'un an de service.</li><li>• Guill. Kérouédan de Keringard a refait la clôture d'un champ bordant le chemin rural qui vient de Ménez gwen en empruntant sur le chemin. Par esprit de conciliation le maire propose de lui vendre le terrain en question à 0.30F le m<sup>2</sup> en raison de la largeur suffisante du chemin à cet endroit.</li><li>• JL Bolzer, tailleur à Lesplozevet est appelé à faire une période de l'exercice de 13j, il demande une dispense pour soutien de famille. Fav car 4 enfants en bas âge.</li></ul>
------------	---

20.05.1900	<p>Président : Georges Le Bail. Secrétaire : Mr Schang.*</p> <p>Liste des élus le 06.05.1900.</p> <p><b>Election du maire :</b> G Le Bail 22 voix élu ; Pierre Kéavec 1 voix.</p> <p><b>1<sup>er</sup> Adjoint :</b> Pierre Kéavec 22 voix élu ; Emile Schang 1 voix.</p> <p><b>2<sup>ème</sup> Adjoint :</b> Jean Cabillic 15 voix élu ; Alain Le Guellec 8 voix.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Demande de Yves Guichaoua d'être dispensé d'une période militaire de 28j pour soutien de famille.</li></ul>
------------	--

\*Il acheta la maison du corsaire à son beau père, Henri Gourlaouen, par contrat chez Lucien Le Bail.

17.06.1900	<p>Président : Georges Le Bail. Secrétaire : Jean Guillou</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comptes administratifs de 1899 : Recettes 7431.71F ; dépenses 6728.88F.</li></ul> <p>En ajoutant l'excédent de 1898 on a 2785.16F d'excédent.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vote d'une imposition extraordinaire de 2c 1/10 sur les 4 contributions directes pour 1901, soit 200F en tout affecté à l'aide médicale gratuite.</li><li>• Vote d'une imposition suppl pour rembourser l'emprunt.</li><li>• Le conseil approuve le projet de budget suppl de 1900 et le budget primitif de 1901.</li><li>• <b>Vote des taxes sur les alcools.</b> 12f par hl mais pas sur les <b>boissons hygiéniques</b> (vin, cidre, bière)</li><li>• Election de 2 membres pour la commission administrative du bureau de l'assistance médicale : E Schang et A le guellec.</li><li>• Travaux de modification de <b>l'école des garçons</b> : 88.75F votés.</li><li>• Nécessité de repeindre portes et boiseries <b>de l'école des filles</b> : devis 148F. Aide demandée. A la commission départementale.</li></ul>
------------	--

05.08.1900	Président : Georges Le Bail. Secrétaire : Mr Quéré <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de dispenses pour les <b>périodes militaires</b> pour charge de famille avec enfants en bas âge. <i>Victor Cornec (3enfants) ; Pierre Le Gouill (4) ; Jean Gloaguen (5+ père de 80a), Corentin Savina (4) ; Alain Lautrédou (4) ; Michel Le Bars (4) ; Corentin Kéravec (6) ; Jean Peuziat (3+ belle mère) ; Louis le gouill (4), Noël Julien (5)</i></li> </ul> Avis fav. pour une dispense de Pierre Galès et Nicolas Le Guellec, indigents et pères de 4 enfants.
18.11.1900	Président : Georges Le Bail. Secrétaire : Mr Le Corre. <p>Proposition de membres pour réviser les listes électorales : Mrs Schang, Cabillic et Guillou.  Achat de rentes sur l'état pour créer un <b>bureau de bienfaisance</b> (165.62F)  Le solde positif affecté à l'extension des <b>chemins ruraux</b> sera réparti entre eux.</p>
24.02.1901 9h am	Président : Georges Le Bail. Secrétaire : Mr Schang <ul style="list-style-type: none"> <li>• Election de 9 délégués pour les élections sénatoriales : P Kéravec ; J Cabillic ; E Schang ; A Le Guellec ; M Cudennec ; A Le Berre ; R L'Helguen ; Guill Cabillic ; J Scaminec. 2 suppléants : P Le Floch et H Le Corre.</li> <li>• Vote de 200F pour les frais de <b>recensement en mars</b>.</li> <li>• Avis fav pour la mairie de Pouldreuzic qui souhaite fixer sa foire mensuelle le dernier samedi de chaque mois au lieu du lundi.</li> <li>• <b>L'école des garçons a 300 élèves dont 120 dans une salle de 50m². C'est trop pour l'apprentissage car les élèves ne peuvent s'asseoir.</b> De plus ils manquent de la quantité d'air recommandée pour l'hygiène. Il est urgent de créer un nouveau poste d'instituteur adjoint et une autre classe mais on manque de place. Pour 600F on pourrait cependant transformer une partie de l'étage en classe.</li> <li>• Dans quelques années on pourra créer un autre poste d'instituteur adjoint car l'emprunt en cours pour la construction de l'école sera remboursé.</li> <li>• Demande de dispense militaire pour Jean Furic, père de 3 enfants en bas âge.</li> </ul>
23.06.1901 à 8h am	Président : P Kéravec 1 <sup>er</sup> adjoint secrétaire : J Guillou. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mr Pouliquen, directeur d'école, sollicite une bourse pour son fils</b>, élève à l'école nationale professionnelle de Nantes. <i>« Mr Pouliquen a 22ans de services dont 18ans à Plozévet où il est unanimement apprécié. C'est un <b>louable secrétaire</b> de mairie depuis 17ans, il est père de 2 enfants et n'a pas d'autre ressources que ses appointements d'instituteur et de secrétaire de mairie »</i> : avis fav.</li> <li>• Lettre du préfet au sujet du <b>partage des terres vaines et vagues de Kerlaéron</b> ; Rep : la commune n'a aucun droit.</li> <li>• Demande de dispense pour les « 28 jours » pour Pierre Bolzer de Kervern ; Alain Strullu de Kergroas et Yves Julien de Keringard : <i>le 1<sup>er</sup> est indispensable pour remplacer son père malade ; le 2<sup>nd</sup> est indigent et père de 2 enfants en bas âge qui n'ont que le fruit de son travail de journalier pour survivre ; le 3<sup>ème</sup> a un père infirme à charge et sa femme est sur le point d'accoucher.</i> Avis fav.</li> </ul>
18.08.1901 à 8h am	Président : G. Le Bail secrétaire : ... <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le crédit voté pour le recensement était insuffisant : vote d'un supplément prélevé sur les fonds destinés au cimetière.</li> <li>• 10F suppl. pour le messenger, pris sur les mêmes fonds.</li> <li>• Demande de congé pour soutien de famille pour Y Bourdon de Merros , matelot sur le Calédonien et pour D Donnard de Kereffran matelot à bord du Borda : FAV.</li> </ul>

13.10.1901 9h	<p align="center"><b><u>PV de L'élection de 9 délégués sénatoriaux et de 2 suppléants</u></b></p> <p>Délégués : Kéravec Pierre ; Cabillic Jean ; Guillou Jean ; Le floch Pierre ; Le Corre Henri ; Bourdon Joseph ; Bideau Jacques ; Bescond Jacques ; Le Quéré Jean Marie.  Suppléants : Le pouliquen Jacques ; Le Gouill Jean ..</p>
24.11.1901 9h	<p>Prés. : Le Bail                    secrétaire : J le Quéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le maire donne lecture de la liste des commissaires répartiteurs pour 1902, tous propriétaires fonciers de la commune.</li> <li>• Commission chargée de la révision des listes électorales.</li> <li>• 130.20F provenant des rentes touchées dans l'année et de la subvention du département sera utilisée pour créer le <b>bureau de bienfaisance</b>.</li> <li>• Désignation d'une commission de 7 membres pour étudier le projet de <b>création du nouveau cimetière</b>.</li> <li>• J Strullu de Lézavrec demande une dispense des 28j (père infirme+ 7enfants) Seul son travail de charron les fait vivre. Avis fav.</li> </ul>
02.03.1902 9h	<p>Prés. : Le Bail                    secrétaire : J le Quéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits de la commune sur les <b>terres vaines et vagues</b> de Kergolier en faveur de Mrs Burel et Gadonna : aucun.</li> <li>• Avis fav. Pour une dispense des 28j pour JM Le Quéré de Kerlaéron et G. le Quéré de Lesplozévet.</li> </ul>
18.05.1902 8h	<p>Prés. : Le Bail                    secrétaire : Mr Le Gouill</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptes 1901 : recettes 6734.88 ; dépenses : 6924.96F ; solde : -190.28F mais en 1900 le solde était +3004.61F soit finalement un bilan + : approuvé.</li> <li>• En 1903 : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Imp. extraordinaire de 4c dont le produit es évalué à 330F, pour l'assistance médicale.</i></li> <li>➤ <i>3j de prestations</i></li> <li>➤ <i>5c spéciaux pour les chemins vicinaux.</i></li> <li>➤ <i>3c spéciaux extraordinaires pour rembourse l'emprunt.</i></li> </ul> </li> <li>• Le <b>4<sup>ème</sup> poste d'instituteur demandé le 24.02.1901 est créé</b>. Une nouvelle classe doit être aménagée avant la rentrée. Le devis est 550F par un ouvrier compétant. Le conseil remercie l'administration pour sa réponse rapide mais la situation financière de la comune est momentanément délicate en raison de la diminution du produit de l'octroi et la hausse des dépenses pour l'aide médicale. Le conseil sollicite l'aide du département.</li> <li>• <b>L'école des garçons manque de matériel</b> de géographie et de système métrique, les cartes son anciennes, en mauvais état et en nombre insuffisant ; demande au ministre de : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>3c de France</i></li> <li>➤ <i>3c d'Europe</i></li> <li>➤ <i>3 mappemondes</i></li> <li>➤ <i>3 tableaux de système métrique</i></li> <li>➤ <i>Un compendium métrique et une collection de tableau de sciences nat.</i></li> </ul> </li> <li>• Le <b>cimetière actuel est insuffisant et il est impossible de l'agrandir</b>. Pour des raisons d'hygiène son déplacement est urgent. A priori 5 emplacements sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Bord de la route de Quimper NE.</i></li> <li>➤ <i>Bord de la route de Pt L'Abbé E.</i></li> <li>➤ <i>Bord de la route d'audierne NO.</i></li> <li>➤ <i>Bord de la route de la côte SO.</i></li> </ul> <p align="right">Peu fav à cause de l'éloignement de l'église et du prix des terres constructibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Sur les terres à l'ouest du bourg, derrière l'école des filles.</i></li> </ul> </li> </ul> <p>Essayer d'obtenir les terrains par entente amiable et consulter le médecin hygiéniste.</p>

05.10.1902	<p>Prés. : Le Bail                      secrétaire : J le Bars.  <b><u>PV des élections du 14 septembre nommant 8 membres du conseil municipal*</u></b></p> <p>Installation de : Peuziat Jean ; Le Bars Corentin ; Le Gall Alain ; Colin Jean-Napoléon ; Goyat Pierre ; Le Berre Yves ; Nicolas Guillaume ; Le Gouill Sébastien.  Désignation de 2 membres pour dresser avec le maire la liste des électeurs au tribunal de commerce : Cudennec et Peuziat.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 270F d'aide obtenue pour l'école des garçons + 100F votés pour la même dépense et autorisation pour le maire de traiter de gré à gré.</li> <li>• Foire de St Joseph à Peumerit déplacée au lundi qui suit le 3<sup>ème</sup> dimanche après pâques : FAV.</li> </ul>
------------	---

\* Voir document à la fin.

	<p>Président : P Kéravec                      secrétaire : C Le Bars.  <b><u>PV d'élection de 9 délégués sénatoriaux et 2 suppléants</u></b></p> <p>Elus : Kéravec P ; Cabillic J ; Le guellec A ; Cudennec M ; Sclaminec J ; Le BerreA ; Cabillic J ; tous conseillers + Pouliquen J , secrétaire de mairie.  Suppléants : Peuziat J et Le Bars C.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation des répartiteurs pour 1903.</li> <li>• Désignation de JM Quéré comme délégué chargé d'établir la statistique agricole annuelle.</li> <li>• PV d'enquête des 21, 22 et 23 octobre 1902, pour la fixation du tracé du chemin de grande communication n°2 dans la traversée du bourg : elle aura partout 8m de large. L'angle droit au bourg à l'embranchement avec le chemin vicinal n°3 est un réel danger.  Remède proposé : couper le coin du jardin du Sieur Kérisit. Ceci ne dévaluera pas son bien.</li> </ul>
--	---

14.12.1902 extraordinaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des pièces pour le tracé du chemin n°2 : avis favorable.</li> <li>• L'objet de la réunion est <u>la question du cimetière</u>. « <i>Il est temps de délibérer sérieusement sur cette affaire</i> ». Il y a 100 inhumations par an.</li> <li>• Le maire a fait établir les plans de terrains expertisés par un homme compétant . <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ le terrain doit faire au moins 40 ares car des demandes de concession se feront certainement.</li> <li>➢ Il faudra créer une voie d'accès sur une parcelle donnant directement sur l'école des filles, la partie de parcelle non utilisée fera la cour et le jardin de l'école. Voici les propriétaires : <table data-bbox="638 1321 877 1500"> <tr><td>n° 439p</td><td>Sinou Alain</td></tr> <tr><td>440P</td><td>Douirin René</td></tr> <tr><td></td><td>Le Dem Emile</td></tr> <tr><td></td><td>Le Berre Yves</td></tr> <tr><td>442</td><td>Le Moal et Cts</td></tr> <tr><td>443</td><td>Le Moal et Cts</td></tr> <tr><td>444P</td><td>Le Moal et Cts</td></tr> </table> </li> </ul> </li> </ul> <p>L'un d'entre eux est mineur : choix d'exproprier. Coût 2820F+env 1800F de clôture  <u>Les caractéristiques positives du terrain</u> : proche de l'église car le transport du corps se fait à bras et les suiveurs sont souvent âgés ; c'est pas cher ; il n'y aura pas d'influence sur la santé publique car il y a 2m de terre meuble très propre à la décomposition des cadavres.  Favorable à l'unanimité.</p>	n° 439p	Sinou Alain	440P	Douirin René		Le Dem Emile		Le Berre Yves	442	Le Moal et Cts	443	Le Moal et Cts	444P	Le Moal et Cts
n° 439p	Sinou Alain														
440P	Douirin René														
	Le Dem Emile														
	Le Berre Yves														
442	Le Moal et Cts														
443	Le Moal et Cts														
444P	Le Moal et Cts														

18.01.1903 extraordinaire	<p>Président : P Kéravec                      secrétaire : J Guillou.</p> <p>Lettre du préfet pour solliciter une aide pour les marins pêcheurs des côtes bretonnes qui ont eu une campagne de pêche catastrophique et dont la misère est navrante : 50F sera versé au crédit du Comité formé à Quimper. Regret de ne pouvoir plus.</p>
------------------------------	---

<p>15.02.1903 9h ordinaire</p>	<p>Président : G Le Bail      secrétaire : C Le Bars.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre du préfet : Fr Donnard de Kereffran a provoqué le partage <a href="#">des terres vaines et vagues de Brumphuez</a> ; id pour Jacques Bosser et Cts de la Trinité pour Lesplozévet et Kersyvet et la trinité...</li> </ul> <p>Avis : la commune n'a aucun droit à Brumphuez. A La Trinité le terrain est clos et le reste n'intéresse pas la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédits insuff en 1902 : vote de 71.08F suppl.</li> <li>• 143.18 pour le bureau de bienfaisance, pris sur les rentes de l'état.</li> <li>• Avis pour dispenses aux réservistes.</li> </ul>
<p>29.03.1903 9h extraordinaire</p>	<p>Président : G Le Bail      secrétaire : C Le Bars.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Enquête pour le cimetière</a> : lecture des observations et réclamations (certains commerçants craignent un manque à gagner, d'autres habitants sont inquiets pour leur santé) .</li> </ul> <p>Rép : <a href="#">aucun impact sur la clientèle</a> qui passera forcément au bourg. Le 2<sup>ème</sup> motif n'est pas fondé : voir l'avis du médecin.</p> <p>Devis de 6000F. Il reste 4600F à voter : emprunt à 3.75% sur 20 ans, soit des annuités de 330F ; Avis favorable unanime.</p>
<p>21.06.1903 9h ordinaire</p>	<p>Président : P Kéavec      secrétaire : C Le Bars.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Comptes 1902</a> : Recettes 6922.90F ; Dépenses :6802.56F excédent : 120.38F + 3004.61 de 1901 soit un solde positif de 3124.99F.</li> <li>• Surimposition de 5c pour assistance médicale ; 3c pour le budget 1904 ; 3journées de prestation +5c spéciaux pour les chemins vicinaux +3c spéciaux extraordinaires pour rembourser l'emprunt.</li> <li>• Le préfet demande l'ordre de priorité pour les chemins vicinaux construits en 1901-1905. <a href="#">Réponse</a> : il y a assez de chemins et la commune n'a plus de ressources. <a href="#">Aucun chemin ne sera construit de 1905 à 1914.</a></li> <li>• Dispense de 28j pour un père soutien de famille.</li> <li>• 101F à répartir entre les réservistes.</li> </ul>

## *FIN DU 3<sup>ème</sup> REGISTRE*



*Les six démissionnaires du conseil municipal*  
*Motif : climat politique de l'époque.*

**Plozévet.** — *Tiens voilà Mathieu !*  
— Un nommé Mathieu Strullu, conseiller municipal de Plozévet, a fait écrire à l'*Ouest-Eclair* une lettre par laquelle il donne sa démission de conseiller.

Il déclare qu'ayant été trompé par les déclarations de M. Le Bail, lors des dernières élections législatives, il ne peut plus lui continuer son concours.

Entré comme républicain au conseil municipal de Plozévet lors des élections de 1900, Mathieu Strullu fit cause commune avec les réactionnaires et soutint la candidature de M. Guichaoua au conseil général en juillet 1901.

Cette défection lui valut l'animosité de toute la commune et il n'a osé reparaitre depuis ni au bourg ni au conseil municipal.

Inutile d'ajouter qu'aux élections législatives Strullu combattit encore la candidature de M. Le Bail.

Réactionnaire il était et réactionnaire il reste, après avoir surpris un moment la confiance des républicains. La caque sent toujours le hareng.

Il a été bien mal inspiré le correspondant de l'*Ouest-Eclair* qui a soufflé cette belle lettre au pauvre Mathieu, sur le compte duquel tout le monde est fixé à Plozévet !

*Un républicain du bourg.*

**Mathieu- Michel Strullu** (° 08 août 1856 à Lestrougy ; + 20 déc 1939 à Kérongard-Divisquin)  
marié le 1er juin 1879 avec **Marie Jeanne Le Guellec** ( 31 janv 1860 moulin de Kersuot ; +09 mars 1934 à K/Div)  
Propriétaire cultivateur.  
Mathieu est un descendant de Alain Strullu qui fut maire.  
Marie Jeanne est descendante de Charles Le Guellec.

**Joseph Bourdon** de Merros ( °24 sept 1846 à Kergolier ; +19 nov 1917 Merros, veuf)  
marié le 5 juillet 1874 avec **Anne Strullu** (7 juin 1854 Lessunus, 03-03-1898)  
Anne est descendante da Alain Strullu et de Charles le Guellec.  
propriétaire cultivateur.  
*conseiller municipal depuis 1896*

**Guillaume Gentric** de Lesneut (° 15 octobre 1864 à Pouldreuzic ; +  
marié le 22 janvier 1893 à Plozévet avec **Corentine-Marie le Gall** (° 19 janv 1872 Pouldreuzic ;  
fermier cultivateur à Lesneut  
*conseiller municipal depuis 1896*

**Jacques Bescond** de Trohinel (° 5 sept 1859 landudec,  
marié le 5 nov 1884 avec **Catherine Prigent** (° 28 juin 1867 à Trohinel Ploz, + ) fille de Jean et de Anne Strullu  
propriétaire cultivateur  
*conseiller de Lucien le Bail depuis 1890*

**Jean Le Guill** de Lessunus (°12 oct 1860 Kerrien Ploz; +15 juil 1930 Lessunus) fils de Henri et Mie Anne le Pape  
marié le 11 mai 1884 à Ploz avec **Marie Anne Le Pape** (° Plovan 17-01-1864 ; + 3 juil 1947 Lessunus Ploz)  
propriétaire cultivateur

**René L'Helguen** de Kervinou (°24 juin 1852  
marié avec **Jeanne Cabillic** (° 1er août 1861 Kervinou ; ) fille de Nicolas (+ 10 janv 1897 Kervinou) et de Jeanne Henaff (° 10 oct 1833 à Mespriat Ploz ; +17-02-1915 à Kervinou)  
propriétaire cultivateur  
*déjà conseiller municipal de Lucien Le Bail depuis 1884*  
Jeanne Cabillic= petite fille de Nicolas et Mie Anne Kerloc'h